

Etats-Unis : autorisation de voyage ESTA



Nous rappelons que tous les voyageurs se rendant aux Etats-Unis, ou voyageant via les Etats-Unis sans visa doivent préalablement solliciter, via Internet, une autorisation de voyage ESTA (Electronic System for Travel Authorization).

- Les voyageurs doivent effectuer cette formalité au minimum 72 heures avant leur départ, via le <https://esta.cbp.dhs.gov/> ;
- Votre numéro de passeport sera exigé. Veillez à le saisir correctement, en prenant tout particulièrement garde à ne pas confondre le chiffre 0 avec la lettre O ;
- Toutes les informations indiquées sur le passeport doivent être indiquée dans la demande d'autorisation ESTA (nom de jeune fille, nom d'épouse, tous les prénoms...) ;
- Le montant demandé par le gouvernement US pour cette autorisation s'élève actuellement à 14USD. A régler par carte de crédit en fin de transaction. Attention aux sites frauduleux qui demandent un montant supérieur : ne pas valider si un autre montant est demandé ;
- Les familles ou les groupes ont la possibilité de solliciter jusqu'à 50 autorisations de voyage ESTA et de régler la transaction avec un seul paiement par carte de crédit en entrant une adresse e-mail et en créant un identifiant de groupe ;
- Le site web informe immédiatement les voyageurs si leur autorisation de voyager aux Etats-Unis a été accordée, refusée ou mise en attente ;
- Une autorisation individuelle doit également être sollicitée pour les enfants, quel que soit leur âge ;
- L'autorisation est valable 2 ans sauf en cas d'annulation ou si votre passeport expire avant ce délai ;
- Pour plus d'information, veuillez consulter le site de l'Office du Tourisme des USA : <http://www.office-tourisme-usa.com/etape-de-preparation/formalites-dentree-aux-etats-unis-passeport-visa>

Tél. : +33 (0)5.67.20.74.38 - Fax : +33 (0)5.67.31.70.17

Travel Agency & Tour Operator - 20 rue du Rempart St Etienne - 31000 Toulouse
France - <http://www.amplitudes-business-travel.com>